

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 76 (1940)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Bureau de placement. — Réduction des salaires des mobilisés. — Examens 1940. — Le langage de nos écoliers. — Dans les sections : Echallens, Aigle. — Assemblée générale S. P. V.* — GENÈVE : U. I. P. G. MESSIEURS : *Enfin !* — NEUCHÂTEL : *Compte rendu financier. — Assemblée des délégués.* — INFORMATIONS : *Chez nos voisins. — Communiqué.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : C. GREG : *La montée à l'alpage (Tableaux scolaires suisses).* — WILLIAM PERRET : *Quel travail un éducateur doit-il faire sur lui-même ?* — MARCEL CHANTRENS : *Défense spirituelle et fédéralisme.* — INFORMATIONS : *Réorganisation de l'enseignement du premier et du second degré.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

BUREAU DE PLACEMENT

Echange. — Jeune zurichoise désire échange avec jeune lausannoise, dès avril 1940.

Demandez l'adresse à J. Patthey, inst., Faoug, lac de Morat.

RÉDUCTION DES SALAIRES DES MOBILISÉS

Un arrêté du Conseil d'Etat du 16 février dernier fixe le taux de réduction des salaires des fonctionnaires en service actif. Cet arrêté, que les journaux n'ont pas reproduit, a paru dans la *Feuille des Avis officiels* du mardi 20 février. Nous prions les instituteurs que cela intéresse de bien vouloir s'y reporter.

Le Comité.

EXAMENS 1940

L'approche des examens fait naître dans l'esprit de plus d'un maître cette question : « Que seront les examens de 1940 ? Que va-t-on nous demander ? » Question légitime, si l'on songe que l'année qui se termine ne fut pas exempte de vicissitudes.

Depuis des mois avant la guerre, l'atmosphère de nos classes était agitée, inquiète. Chez les aînés, tout au moins, on ne travaillait plus avec la même tranquillité d'esprit, le même plaisir. Les travaux des élèves dénotaient le peu de temps, d'application, de goût qu'on leur consacrait.

Avec le début des hostilités, les conditions de travail se sont encore aggravées : fermeture trop prolongée de plusieurs classes, remplacements trop fréquents (on cite de cas d'une classe qui en est à son neuvième remplaçant depuis septembre. Le nombre des remplacements dépasse 800 pour cette année scolaire contre environ 400 dans une année ordi-

naire), présence des soldats dans la plupart des localités, cantonnements dans les collèges ou les environs immédiats, indiscipline qui en résulte, innombrables absences pour maladies consécutives à un été misérable quant au climat, etc. ; bilan déplorable à établir au moment où nos classes s'appêtent à subir les examens annuels.

Nous osons croire qu'on a songé à tout cela et qu'on n'accumulera pas, comme de coutume, le maximum de difficultés dans les épreuves d'examens, qu'on s'en tiendra (en mathématiques et en comptabilité surtout), à un programme (moyen) parcouru. Que, pour une fois, M. l'inspecteur renoncera à relever des moyennes et à procéder à des comparaisons ! Cette année se présente bien mal pour de tels calculs !

ED. B.

LE LANGAGE DE NOS ÉCOLIERS

D'un peu partout s'élèvent des plaintes au sujet du langage de nos écoliers. Conséquences des temps que nous vivons, direz-vous ; peut-être, et pourtant, le mal qu'on dénonce n'est point nouveau. Depuis toujours, les garçons se sont servis d'expressions qui firent le désespoir de leurs parents et de leurs maîtres. Ils accomplissent même un tour de force : celui d'avoir deux langages, l'un qu'ils utilisent entre eux, l'autre, plus policé, qu'ils parlent dans le monde et qui, d'ailleurs, se ressent du premier. Nos garçons s'imaginent volontiers que l'emploi de gros mots leur confère de l'importance et de l'autorité ; il suffit que l'un d'eux les prononce pour que les autres les répètent, afin d'être à l'unisson et par crainte de ne pas paraître assez virils.

En plusieurs endroits, les autorités scolaires ont décidé d'organiser un mouvement pour engager notre jeunesse à ne pas jurer. Ce dessein est fort louable ; il mérite que nous le soutenions de tous nos efforts.

ED. B.

DANS LES SECTIONS

Echallens. — Le 27 janvier à 14 h. 30, la S. P. V. se réunissait dans la classe d'un collègue, le local habituel des réunions étant occupé par la troupe.

Courte partie administrative avec lecture par la secrétaire du procès-verbal de la dernière assemblée, puis quelques questions soulevées par le président, R. Mermoud : aide bénévole de la jeunesse à la campagne, éventuelles conférences durant l'hiver, présentation et élection d'un candidat au Comité central, etc... Le souvenir de Mlle Nelly Bezençon, institutrice à Epautheyres, et décédée récemment, est rappelé.

Deuxième partie : conférence de M. Jean Peitrequin sur : les « défauts des Vaudois et les qualités des Vaudoises » qui charma et égaya fort l'auditoire. Et l'assemblée se termina par le souper traditionnel au Lion d'Or.

M. G.

Aigle. — La leçon de gymnastique pour dames sera donnée par le collègue Porchet, professeur à Bex, *le mercredi 6 mars*, au local de gymnastique, à 17 heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA S. P. V.

La S. P. V. a tenu son assemblée générale le 11 février 1940, au Casino de Montbenon, à Lausanne, sous la présidence de M. Robert Baumgartner, instituteur à Nyon.

La séance s'ouvre de fort agréable façon par l'exécution de deux strophes de la « Prière patriotique », chantées par l'assemblée.

M. le président constate, non sans une pointe d'amertume, que l'assemblée est moins nombreuse que de coutume. Les causes: la mobilisation ? peut-être ; indifférence de beaucoup de collègues ? plus certainement et c'est regrettable. Fort heureusement, la qualité remplacera sûrement la quantité. Il souhaite à tous une cordiale bienvenue et salue les invités :

MM. Willemin et Serex, représentants de la S. P. R., J. Rochat, S. P. N., Mme Borsa, présidente de la l'U. I. P. G. Dames, et M. A. Lagier, président de l'U. I. P. G. Messieurs. — M. Ganguin, de la S. P. J. ; Press, de la Société des Maîtres secondaires ; Richard, président des T. F. ; Chevallaz, directeur de l'Ecole normale : Rudhart et Grec, rédacteurs de l'*Educateur* et du *Bulletin*, ainsi que les représentants de la presse.

Il adresse le salut de la S. P. V. aux soldats qui gardent nos frontières et tout particulièrement aux collègues mobilisés. Il rappelle le souvenir des membres du corps enseignant décédés en 1939 et invite l'assemblée à se lever pour honorer leur mémoire. L'ordre du jour étant admis, le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Rapport présidentiel. — M. Michel Ray, président de la S. P. V., lit son rapport.

L'an de disgrâce 1939 s'en est allé après nous avoir apporté le fléau de la guerre. Il faut s'efforcer de vivre à l'arrière comme en temps normal. C'est pourquoi nous nous trouvons réunis aujourd'hui malgré la mobilisation, malgré la guerre. Soyons heureux de pouvoir le faire et d'être épargnés jusqu'à maintenant. Adressons un cordial salut à ceux qui sont encore sous les drapeaux et qui ne peuvent être des nôtres aujourd'hui, et une pensée émue à tous ceux qui, hors de nos frontières, luttent, souffrent et meurent.

Notre Comité a tenu 25 longues séances, ce qui ne fut pas toujours chose facile, la plupart des membres du Comité étant mobilisés.

La S. P. V. comptait, à fin 1939, 1321 membres actifs (621 institutrices et 700 instituteurs) et 27 membres auxiliaires. Augmentation : 41 membres actifs. Nous avons admis 77 nouveaux membres et enre-

gistré 36 démissions. L'heureuse augmentation provient de l'intense propagande entreprise auprès des jeunes collègues, afin de leur faire mieux connaître notre association.

Caisse de secours. — Elle se révèle de plus en plus utile, humanitaire et fraternelle. Elle a permis de soulager, tranquilliser et réconforter des malades, des pères de famille, vieux et jeunes. Le rapport adresse une pensée de reconnaissance à ceux qui l'ont fondée. Elle a reçu 250 fr. de dons durant l'année écoulée.

Dons de la S. P. V. — Elle a accordé 800 fr. de subside au Musée scolaire ; 100 fr. à l'Asile d'Echichens à l'occasion de la fête de Noël, et 100 fr. à l'héroïque Finlande.

Asile d'Echichens. — Echichens a subi le contre-coup de la mobilisation. La collecte annuelle dans les classes et les cotisations du corps enseignant accusent une diminution de 2500 fr. sur 1938. Le C. C. déplore cette baisse et adresse un appel pressant en faveur de l'œuvre utile entre toutes dont la S. P. V. est la marraine. 52 enfants sont actuellement inscrits à l'Asile et Frédéric Meyer, président du Comité de l'Asile, ancien inspecteur scolaire, décédé en 1939, a légué 1000 fr. à l'institution. Nous lui adressons un souvenir ému et reconnaissant. A Mme et M. Chamot ainsi qu'au personnel de l'Asile, va notre profonde gratitude pour leur beau travail et leur dévouement.

Bureau de placement. — L'activité en fut normale jusqu'à la mobilisation. Des remerciements sont dus à Mme Patthey qui dirige avec dévouement cet office.

Nos relations. — Nous avons entretenu des relations amicales avec le Comité S. P. R. et le Département de l'instruction publique fit toujours preuve d'une large compréhension et de bienveillance à l'égard du corps enseignant. Nous tenons à adresser un sincère merci à M. Perret, chef du Département, et son chef de service, M. Jaccard. Nous avons donné une causerie aux futurs collègues, causerie qui nous a valu des adhésions immédiates. Merci à M. Chevallaz, directeur de l'Ecole normale, pour son attitude si cordiale envers la S. P. V.

Congrès romand. — C'est en 1940 que Genève devait organiser le Congrès romand. La guerre une fois de plus déjoue nos plans. Le Comité S. P. R. décida de convoquer une assemblée de délégués à Yverdon, le 10 décembre 1939. L'assemblée, après une longue discussion, décida le renvoi *sine die* du futur congrès. Les délégués, convoqués en juin-juillet prochain, décideront si les pouvoirs du comité genevois seront prorogés.

(A suivre.)

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

ENFIN !

« Le personnel de l'Etat — sans parler de celui d'autres administrations publiques — est actuellement et depuis plusieurs années l'objet

d'une sorte d'ostracisme dans l'esprit de l'opinion publique. Les fonctionnaires sont généralement considérés comme des privilégiés, comme des gens jouissant d'une situation définitivement assise et extrêmement avantageuse. Il s'est formé à leur égard dans l'opinion publique un sentiment de défiance, voire d'hostilité qui m'apparaît des plus regrettables et même fort dangereux.

» Les fonctionnaires donnent en contre-prestation des salaires qu'ils touchent leur travail qui, j'en ai la conviction, est en général bien fait.

» En raison du fait que ce projet (celui du Conseil d'Etat) ne produira qu'une économie bien faible par rapport à ses répercussions psychologiques et morales, par le fait qu'il s'attaque à toute une catégorie de travailleurs qui valent bien les autres, par le fait encore que ces travailleurs ont déjà fait des sacrifices depuis six ans, sacrifices importants, nous le combattons lorsqu'il reviendra devant le Grand Conseil. »

Paroles d'un député.

(Extraits du Mémorial du Grand Conseil, 27 janvier 1940.)

Vous trouverez, chers collègues, dans ce même Mémorial (p. 80 à 93) nombre d'indications intéressantes concernant le projet du Conseil d'Etat tendant à suspendre nos augmentations annuelles.

Pour nous qui ne pensons pas qu'il y ait, en cette affaire, une question d'ordre matériel seulement, mais qui nous sentons atteints par l'injustice de ce projet, nous sommes heureux d'être enfin défendus sur un plan moral qui est une des raisons d'être de notre profession.

(Commission de défense.)

G. P.

NEUCHÂTEL COMPTE RENDU FINANCIER — EXERCICE 1939

I. Caisse S. P. N. — Résumé des opérations.		<i>Doit</i>
1. En caisse au 1 ^{er} janvier 1939		107.20
2. Cotisations centrales : 400 à 16 fr.		6 400.—
3. Cartes de membres auxiliaires : 3 à 1 fr. 20		3.60
4. Prélèvements en banque.		1 500.—
5. Assurance responsabilité civile : 277 primes		445.30
6. Administration, part de la Caisse d'entr'aide		400.—
7. Ristourne 10%, Assurance respons. civile 44.85		
Commission 4% sur primes Assur. accidents 90.50		135.35
8. Intérêts : a) Livret d'épargne Caisse 117.39		
b) Fonds de réserve :		
Livret épargne 39.18		
Titres 146.40	185.58	302.97
9. Action de défense des intérêts matériels		—
10. Divers (collecte en faveur des instituteurs tchèques)		977.—
	Total	Fr. 10 271.42

		<i>Avoir</i>
1. Assemblées		794.65
2. Délégations et réceptions		121.30
3. Administration		1 460.—
4. Cotisations romandes :		
a) Membres actifs : 400 à 8 fr.	3 200.—	
b) Membres d'honneur : 7 à 8 fr.	56.—	3 256.—
5. Subventions : a) Exposition scolaire	250.—	
b) Institut J.-J. Rousseau	200.—	
c) Auberges de jeunesse	40.—	490.—
6. Frais généraux		329.25
7. Dépôts en banque		1 617.39
8. Assurance responsabilité civile :		
a) Primes (274).	440.50	
b) Timbre fédéral.	2.40	
	442.90	
c) Remboursement de 3 primes	4.80	447.70
9. Action de défense des intérêts matériels		—
10. Fonds de réserve (dépôts)		185.58
11. Divers (versement caisse S.P.R. collecte Tchèques)		977.—
12. Solde en caisse au 31 décembre 1939.		592.55
	Total	Fr. 10 271.42

II. Résumé des recettes et des dépenses.

Total des recettes.	Fr. 8 664.22
» » dépenses	» 7 875.90
Boni d'exercice	<u>Fr. 788.32</u>

Le Bilan accuse de même une augmentation de capital de 788 fr. 32.

Caisse d'entr'aide.

I. Caisse. — Résumé des opérations.

		<i>Doit</i>
1. En caisse au 1 ^{er} janvier 1939		—
2. Cotisations : 401 à 1 fr.	401.—	
arriérées	19.—	420.—
3. Dons		—
4. Prélèvements en banque.		1 500.—
5. Intérêts du livret d'épargne de Caisse		35.06
6. Fonds de réserve : a) Prélèvements	2 000.—	
b) Intérêts	731.28	2 731.28
7. Remboursements par les malades remplacés		426.—
8. Caisse de prêts :		
a) Annuités sur 6 cédules	1 072.35	
b) Intérêts des prêts	25.60	1 097.95
9. Divers : échéances de titres		8 000.—
	Total	Fr. 14 210.29

	<i>Avoir</i>
1. Déficit de caisse en 1938	61.75
2. Remplacements :	
a) une institutrice : 92 jours à 9 fr.	828.—
b) un instituteur : 73 jours à 12 fr.	876.—
	1 704.—
3. Dépôts en banque : a) Caisse	35.06
b) Fonds de réserve	548.98
	584.04
4. Caisse de prêts : 2 prêts sans intérêt	1 100.—
5. Achats de titres	10 182.30
6. Frais d'administration	400.—
7. Caisse de secours S. P. R. (pour un orphelin)	70.70
8. Solde en caisse au 31 décembre 1939.	107.50
Total	<u>Fr. 14 210.29</u>

II. Résumé des recettes et des dépenses.

Total des dépenses	Fr. 2 104.—
» » recettes	» 1 637.94
Déficit d'exercice	<u>Fr. 466.06</u>

Le Bilan accuse une même diminution de fortune de 466 fr. 06.

Le résultat de l'exercice, pour l'ensemble de nos caisses, indique une augmentation de fortune de 322 fr. 26.

Le caissier : J. ROCHAT.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'ordre du jour de l'assemblée des délégués paraîtra dans le *Bulletin* du 9 mars. Rappelons que cette assemblée aura lieu le 16 mars, à Neuchâtel.

J.-ED. M.

INFORMATIONS CHEZ NOS VOISINS

Zurich. — *Surveillance des enfants.* — La Direction des écoles de la ville de Zurich a adressé aux parents des écoliers la prière instante de prêter toute leur attention à l'éducation familiale de leurs enfants pendant les moments de loisir. Ensuite de la mobilisation, l'enseignement a subi des restrictions, de sorte que les enfants disposent de plus de liberté qu'en temps ordinaire, et l'on constate chez certains d'entre eux du relâchement dans la discipline et même de la dépravation. La Direction des écoles recherche, de son côté, des mesures qui permettraient de lutter contre cet état de choses.

— Il serait fort à désirer que l'exemple de Zurich fût suivi par beaucoup d'autres autorités scolaires. De l'avis de nombreux instituteurs — nous parlons plus particulièrement du canton de Vaud, encore qu'il y ait bien des chances que le mal soit aussi étendu dans les cantons voisins — une recrudescence d'indiscipline s'avère chez nos écoliers

et se manifeste jusque dans nos classes. Les récréations sont trop souvent l'occasion de chicanes, de bagarres, de luttes à main armée même, ce qui ne laisse pas d'obliger les maîtres à redoubler de vigilance pour s'éviter les pires ennuis. (Réd.)

Roumanie. — *Caisse d'épargne du corps enseignant.* — C'est en 1903 déjà que s'est constituée la Caisse d'Epargne, de Crédit et de Secours du corps enseignant de Roumanie, dont le siège est à Bucarest. Le directeur de cet établissement a fourni au Bureau international d'éducation les renseignements suivants :

Cette Caisse a pour but de 1) faire fructifier les dépôts ; 2) accorder des emprunts ; 3) accorder des secours en espèces, créer des orphelinats, internats et sanatoria. Son avoir est aujourd'hui de 582 000 000 de lei, complètement versés et ses membres sont au nombre de 40 000 environ. Depuis sa création jusqu'à ce jour, la Caisse a accordé des prêts se montant à 3 466 390 000 de lei. Les prêts sont consentis pour la plupart sur la simple garantie du traitement de l'emprunteur, avec intérêt à 5 % et remboursement par acomptes mensuels. En ce qui concerne les secours, la Caisse, depuis sa création, a accordé à ses membres dans le besoin environ 67 000 000 de lei, les bénéficiaires étant, dans 70 % des cas, des instituteurs primaires de province ayant de petits traitements. Ces secours sont accordés pour des motifs précisés par la loi. La Caisse entretient des foyers et internats pour les enfants des membres peu fortunés, leur accorde des bourses d'études, organise des institutions de santé dans les stations balnéaires et climatériques, etc. Un foyer, fondé par la Caisse et qui entretient gratuitement dans les meilleures conditions 40 élèves boursiers, s'élève en face du parc principal de Bucarest.

La Caisse possède à Mangalia un sanatorium offert par le Ministère de l'éducation nationale pour les soins à donner à ses membres. Par ses propres moyens elle a élevé à Eforia, au bord de la mer Noire, un foyer de repos pour 150 personnes. Elle construit des appartements modernes qu'elle vend à ses membres sur la base de crédits à long terme ; 170 ont été mis à leur disposition jusqu'ici.

C'est ainsi qu'il a été possible de créer un foyer économique de la plus grande indépendance et de la plus haute utilité, pour les maîtres à tous les degrés de l'enseignement, en développant l'esprit d'économie et de solidarité et cela sans faire appel au budget général de l'Etat.

COMMUNIQUÉ

L'Hospice de l'Enfance met au concours le poste d'*institutrice* de la classe du « Bercaïl » (enfants nerveux).

Pour tous renseignements s'adresser à la direction de *l'Hospice de l'Enfance* à Lausanne.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

LA MONTÉE A L'ALPAGE

Pâturages des Alpes et du Jura. — Les pâturages des Alpes et du Jura jouent un grand rôle dans notre économie nationale.

Empruntons quelques renseignements au *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* :

« L'économie alpestre est une des plus anciennes branches d'activité du paysan des régions élevées, pour qui, de tout temps, l'alpage a été le complément de l'exploitation agricole de la vallée et l'endroit par excellence pour la production du bétail d'élevage. D'autre part, les alpages fournissent également, depuis les époques les plus reculées, des produits laitiers dont la réputation n'est plus à faire... L'histoire ou la légende ne nous dit-elle pas qu'une indigestion de fromage de Gruyère coûta la vie à l'empereur Antonin le Pieux, en l'an 161 après J.-C. Et les passages des alpes supérieures, s'ils servaient de voies de communication aux légions romaines, voyaient aussi, au moment de la désalpe, des caravanes nombreuses de mulets qui allaient jusque dans les plaines d'Italie apporter les fromages délicats et savoureux fabriqués sur les hautes montagnes du Valais et des Grisons. Sur bien des alpages, au reste, l'exploitation n'a guère changé de l'époque romaine à nos jours... »

Nous possédons en Suisse 10 756 alpages et pâturages, se répartissant sur une surface productive de 673 003 ha., permettant d'alper pendant 90 jours, 411 873 têtes de gros bétail. Leur valeur foncière est de 166 991 000 fr. (167 millions de francs).

Ces 10 756 alpages, sur les 3 203 089 ha. de terrain productif que possède la Suisse représentent le 21 %. Le canton le plus riche en pâturages est celui des Grisons (203 915 ha.) ; puis viennent Berne (131 608 ha.) et le Valais (86 433 ha.).

Pour le canton de Vaud, le nombre des alpages atteint le chiffre de 1229, se répartissant suivant les régions comme suit :

862 pour les Alpes,
354 » le Jura,
et 13 » le Plateau.

Leur surface totale productive est :

pour la région des Alpes de	21 805	hectares
» » du Jura de	17 351	»
» » du Plateau de	344	»
Au total	39 500	hectares

ou 40 000 ha. ce qui donne la possibilité de nourrir :

dans les Alpes	13 729	têtes de gros bétail
dans le Jura	13 041	» » »
sur le Plateau	950	» » »
Total	27 720	têtes de gros bétail.

On sait que le nombre de têtes de bétail pouvant alper sur une montagne s'appelle « la charge », l'unité de cette charge se nomme « pâquier », ce dernier correspondant à la quantité de fourrage nécessaire à l'alimentation d'une tête de bétail adulte pendant la saison entière d'estivage.

Si donc nous comptons pour le canton de Vaud : 27 720, ou, pour arrondir, 28 000 pâquiers, la valeur foncière de nos alpages et pâturages, cotée à 800 fr. le pâquier, représente un capital de 22 000 000 de francs ; leur *revenu locatif*, compté à 38.40 fr. le pâquier, produit un revenu annuel de 1 000 000 de fr. environ. Enfin les produits laitiers, si l'on admettait que la charge ait lieu, au total, en vaches laitières, représenterait, à raison d'une production moyenne journalière de 8 litres de lait par vache, un flot de (28 000 × 90 jours) 20 160 000 *litres* de lait. Traduit en valeur monétaire il représenterait une valeur de production de 3 600 000 fr., le litre de lait étant compté à 18 c.

Si maintenant l'on fait le produit, d'une part de la valeur locative d'alpage, soit Fr. 1 000 000.—
puis, d'autre part, de la valeur de production. » 3 600 000.—
l'on obtient un rendement de Fr. 4 600 000.—

ce qui illustre mieux que des paroles toute l'importance que revêt au point de vue économique nos alpages et pâturages.

(Renseignements obligeamment communiqués par M. Schwar, directeur de la Fédération laitière du Léman.)

Dans le langage vaudois et fribourgeois, les pâturages s'appellent des *montagnes*. Quelques montagnes sont exploitées selon des coutumes remontant très haut dans l'histoire. Car l'histoire de plusieurs d'entre elles est fort intéressante (lire à ce sujet *Les Alpages de Montreux dans le passé* de M. Henchoz, ancien instituteur à Glion).

Aujourd'hui une montagne peut être propriété d'une commune, d'un groupe de propriétaires, constitués en Société coopérative, ou d'un particulier. Ce particulier, tout comme la Société coopérative, peuvent l'exploiter eux-mêmes ou la louer à un amodiateur. En général, deux, plus souvent trois pâturages, à des altitudes différentes, sont estivés par le même troupeau. Ainsi, la commune des Planches-Montreux loue pour 4 ans à un *Comité* ses trois pâturages des Gre-

salleys, de Plan Jaman et d'Amont. Ce comité assume la charge de 140 pâquiers. Il a la haute direction de l'estivage, la surveillance des chalets et son entretien, et fait la répartition des *fruits*, soit du fromage. Cette répartition se fait sur place, au chalet, à la fin de la saison, à la *désalpe*, selon des règles anciennes, admises encore dans toute la contrée de Vevey-Montreux. Ces *fruits* consistent en fromage, beurre, produits principaux, en *seré* et en *petit-lait*, produits secondaires, le dernier servant à la nourriture des porcs, admis au pâturage à des conditions spéciales. S'il est fabriqué du beurre, ce qui n'est pas toujours le cas (les 3 montagnes montreusiennes sus-indiquées utilisent tout le lait à la fabrication des fromages), ce beurre est vendu d'avance et écoulé au fur et à mesure de la production. La répartition des fromages se fait proportionnellement à la production laitière des vaches de chaque propriétaire. A chaque traite, le *bouebo* tient un compte exact de la production, ce compte servant de base à la répartition qui se fait de telle façon qu'aucun propriétaire ne soit lésé non seulement quant à la quantité, mais encore à la qualité, le pâturage et le moment de la fabrication ayant leur influence sur cette qualité. Des lots sont préparés, correspondant à chaque pâquier ; souvent ils sont tirés au sort ; puis, comme on ne détaille pas les pièces de fromage, un compte de compensation en argent est établi, afin que chacun ait son dû. Les frais sont répartis par tête de bétail.

Une autre façon de répartir les *fruits* existe encore dans certaines *montagnes*, comme aussi dans certaines laiteries de la plaine : c'est le système du *tour* : un propriétaire prend à sa charge pour un jour tout l'entretien du *train* (les dépenses nécessitées par la location du pâturage, l'entretien du personnel, les fournitures, etc.) et a la jouissance des *fruits* de cette journée. Le nombre des *tours* de chaque propriétaire correspond au nombre des *pâquiers* et à la production du bétail.

Certaines montagnes ne sont estivées que par du jeune bétail (*modzes* et *modzons*) en vue de l'élevage. Il ne saurait alors être question d'une répartition des *fruits*, mais bien des frais.

Les pâturages des communes d'Ollon et de Gryon sont, pour la plupart, soumis à un régime spécial. Sur le terrain communal s'élèvent, non pas un seul et grand chalet, mais une quinzaine de petits, appartenant à des particuliers. Ce sont les pittoresques agglomérations de Bretaye, d'Ensex, de la Croix, de Tavayennaz, pour ne citer que les plus connues. Les troupeaux paissent ensemble sur les fonds communaux, mais chaque chalet a son *train* propre et chaque propriétaire y loge son bétail et fabrique son fromage. Une certaine répartition des produits (de la *denrée*) se fait toutefois à la *désalpe*

sur la base d'un contrôle de la production fait une fois la saison la veille de la mi-été. Les comptes finaux sont d'ailleurs assez compliqués et difficiles à établir. Un propriétaire qui n'use pas de son droit de pacage loue son chalet pour la saison d'estivage. Certains chalets de Bretaye ont même été, ces dernières années, transformés en habitations de villégiature.

(A suivre.)

C. GREC.

QUEL TRAVAIL UN ÉDUCATEUR DOIT-IL FAIRE SUR LUI-MÊME ?

Aucun bien important si ton but, « éducateur », est d'astreindre l'enfant, par la force, à une conduite — même bonne — de sa vie. La nature t'a pourvu d'une taille élevée, de muscles solides et d'une voix puissante. Les règlements arment ton bras et te pourvoient d'une gamme chromatiquement graduée de punitions. Ton regard en est plein d'assurance et la douceur même de tes paroles ne masque pas le bien-être que tu éprouves à ne pas être obligé d'élever la voix. Tu es grand comme le père et comme la mère qui commandent à la maison. Bref, la vie et les lois font de toi le « supérieur », le fort. Achète une bonne montre, sois ponctuel, inflexible devant les fautes de l'enfant. Ainsi tu arriveras. Tu seras admiré. La forme tranquille, régulière, assurée de ton enseignement — parent, chef de groupe, maître d'école — te vaudra une stable situation, bien campé dans l'opinion publique.

Et sans que tu aies un travail important à faire sur toi-même.

D'ailleurs, cette méthode de la force exclusivement tu ne la choisiras pas toujours librement. Tu l'utiliseras même parfois contre ton gré. C'est celle des parents surchargés de besogne, fatigués et « à bout » ; celle du maître d'école dont la classe est pleine d'enfants de divers degrés et qui ne dispose ni d'une préparation professionnelle suffisante ni de matériel de travail ad hoc ; c'est celle des timides qui ont peur des enfants... et qui les terrorisent au nom de l'ordre et de la discipline. Cette méthode de la violence supplée à la préparation pédagogique, au talent, au savoir-faire, à l'organisation humaine de l'éducation. Elle produit des effets rapides et superficiels dans ce qu'ils ont d'apparemment bon, mais ses résultats néfastes sont profonds et durables.

Car, en l'utilisant, tu t'endurcis toi-même ; tu deviens insensible peu à peu au charme, à l'imprévu et à la délicatesse du sentiment enfantin. Les brusqueries te coûtent de moins en moins. Le sentiment de ta puissance brutale s'affirme et ton amour de la domination se fortifie. *Tout cela au détriment des valeurs spirituelles de ta vie intérieure.* En un mot tu t'avilis, tu régresses.

Tu inspires à l'enfant une conception avilie de l'adulte. Par l'exemple et par les trésors de vengeance qui s'accumulent dans sa mémoire

et dans son inconscient, tu fais de l'éducation à contre-sens : tu méconnaiss l'acte créateur et libre, l'intuition, l'invention, l'initiative et la joie qui sont, pour l'enfant, le commencement de sa vie intérieure... et plus tard religieuse. Sache que ces choses-là ne se retrouvent plus. Quand il faut les refaire chez l'adulte, ça sent la fatigue, ça manque de « vitamine ». Ça vaut intellectuellement ; mais c'est sans grande action d'élan.

.....

Mais, éducateur, réjouis-toi si ton but est autre. Tout autre. Entièrement autre. Réjouis-toi si tu veux aider l'enfant à inscrire, dans son cœur, la Loi.

Réjouis-toi... mais courage ; car, alors, tu auras un travail à accomplir sur toi-même. Avant, tu étais la loi pour l'enfant. Loi-bras, loi-voix, loi-punition, loi du dehors, loi de l'homme qui est là, gros et fort. Maintenant, tu veux te pencher, découvrir la petite loi qui est déjà dans l'enfant ; tu veux créer le climat qui la fera grandir et devenir l'impératif intérieur auquel on ne se dérobe pas, même quand on peut tromper et fuir le commandement de l'homme. Tu désires élever dans l'enfant une loi qui ne limite pas l'obéissance aux pauvres sens d'un surveillant, à deux oreilles, à deux yeux. Tu désires oser abandonner l'enfant, tourner le dos parce que la loi est au cœur de ton élève.

Bien. Mais alors, ôte d'abord *ta* loi, retire-toi ; ôte *tes* ordres continuels qui empêchent l'enfant de grandir. Ote *ton* orgueil afin que l'enfant ait autre chose à craindre et à admirer. Ote *ton* amour-propre pour que l'enfant sente que ses fautes atteignent et offensent des valeurs réelles.

Ote-toi et regarde l'enfant que, jusqu'ici tu n'avais pas encore vu pour lui-même parce que son image t'apparaissait à travers tes soucis d'autorité.

Tu verras l'enfant, ni ange ni démon, prendre ta main qu'il craignait. Il te dira sa faiblesse, son besoin d'aide et de conseil. Il cherchera le paysage où tes yeux puisent leur sérénité ; il voudra y monter. Tu « l'élèveras ». Dans ta joie de l'élever toujours plus haut, tu monteras toi-même.

Tu sauras ce qu'est un enfant respectueux, respectueux de « respect » et non de peur. Tes ordres seront les conseils d'un ami dont on ne peut se passer. Il y aura des nuages, des chutes, des errements, des défaites. Mais ce seront tout autant de problèmes posés à ton amour pour l'enfant, pour celui qui doit être meilleur que toi plus tard.

Et qu'importent les nuages pourvu qu'ils soient situés dans un ciel. Mais ôte-toi et renonce à toi-même.

WILLIAM PERRET.

Bulletin du Mouvement de la Jeunesse suisse romande.

DÉFENSE SPIRITUELLE ET FÉDÉRALISME

Nous disions dans notre précédent article qu'à notre avis, les résultats de l'éducation nationale étaient à échéance trop lointaine pour qu'on pût songer à les contrôler pendant ou même après la période de scolarité obligatoire.

Ces résultats ne sont en effet pas ceux qu'on peut attendre d'un élève de 14 à 16 ans. Jusqu'à cet âge-là, l'école s'est surtout préoccupée de lui inculquer des connaissances précises : noms de lieux géographiques, faits et dates historiques, noms et attributions des autorités communales, cantonales et fédérales. Certes, le raisonnement, le jugement et la réflexion y ont eu leur part, mais c'est bien avant tout la mémoire qui a été mise à contribution. Pour nécessaire que soit cette assimilation de savoir pur, il serait téméraire d'affirmer qu'on est un bon citoyen « désireux et capable de servir fidèlement le pays », dans la mesure où on a la tête bien remplie, sans plus.

Ce qu'il importe de vérifier, dans le cas qui nous occupe, c'est ce que le Département militaire fédéral, dans son « Ordonnance concernant les examens pédagogiques des recrues », appelle « l'aptitude à discerner les rapports entre les choses, l'enchaînement des faits et leur action réciproque ». C'est, en d'autres termes, la capacité d'émettre sur toutes sortes de questions un jugement intelligemment étayé. C'est, pour reprendre encore les propres termes de M. Burki, inspecteur scolaire bernois et inspirateur de la susdite ordonnance, « le savoir découlant de la réflexion », bien plus encore que celui appris formellement à l'école.

Or, ce savoir-là, ce n'est guère qu'à l'âge de raison qu'on l'acquiert, soit sous la conduite de maîtres d'études — aux degrés primaire, secondaire et universitaire — soit spontanément par goût personnel, par la lecture, par la méditation, ou à l'épreuve de la vie. On peut donc poser en principe que c'est à 20 ans, au minimum, qu'un jeune homme doit être en mesure de fournir la preuve de ses connaissances « éclairées ».

20 ans : c'est à cet âge que les jeunes gens font leur école de recrues. Pourquoi ne pas profiter de cette circonstance pour les examiner ? Un certain nombre d'arguments militent en faveur de cette solution. C'est tout d'abord qu'on aurait sous la main, à la caserne, la grande majorité des citoyens en herbe, d'où économie de statistique et de convocation. C'est ensuite, et conséquemment, qu'il serait facile d'organiser les examens, matériellement parlant. C'est encore qu'on aurait tout loisir de grouper les recrues examinées par professions, ce qui est essentiel si l'épreuve doit servir subsidiairement à refléter la mentalité de leurs milieux respectifs. Et c'est enfin que les officiers respon-

sables de l'éducation militaire de leurs hommes, trouveraient d'utiles indications dans leurs réponses.

Une question d'importance se pose encore : à qui confier la tâche de procéder à cet examen, aux cantons ou à la Confédération ? La réponse nous paraît aller de soi. Si en effet, c'est la Confédération qui fixe le but, c'est à elle qu'il convient de s'en remettre du soin de contrôler la mesure dans laquelle il a été atteint. Il n'est meilleur juge d'un état d'esprit que celui qui en a conçu et imposé la formation. De plus, les jeunes gens ne font pas tous, tant s'en faut, leur école de recrues dans leur canton : il serait peu pratique, dès lors, de déplacer à Lausanne, par exemple, pour y examiner les recrues de leurs cantons, sous prétexte de fédéralisme, des experts de Neuchâtel, de Genève, de Fribourg ou du Valais. Mais surtout, si l'on veut que les examens aboutissent à des conclusions objectives, il importe que le procédé d'interrogation soit le même partout.

C'est de ce procédé que nous parlerons encore dans un prochain et dernier article.

MARCEL CHANTRENS.

RÉORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ

La question qui a surtout retenu l'an dernier l'attention des milieux pédagogiques français est celle du projet de loi portant réorganisation générale des enseignements du premier et du second degré.

L'objet en est essentiellement, d'une part, de coordonner les enseignements du second degré (secondaire, primaire supérieur et technique), de façon à supprimer les doubles emplois qui peuvent exister entre, par exemple, l'enseignement moderne ou enseignement B des lycées et collèges et l'enseignement primaire supérieur, section générale, — ou entre l'enseignement primaire supérieur, sections spéciales et l'enseignement technique ; d'autre part, de faciliter le passage d'un enseignement dans l'autre, et de permettre ainsi de remédier aux erreurs d'orientation ; enfin de régulariser le passage de l'école primaire élémentaire aux enseignements du second degré.

L'enseignement du premier degré comprendrait trois sections :
a) enseignement primaire élémentaire, obligatoire jusqu'à 14 ans ;
b) enseignement primaire complémentaire, facultatif, faisant suite à l'enseignement primaire élémentaire ; *c)* enseignement postscolaire, obligatoire de 14 à 17 ans, pour les jeunes gens et les jeunes filles qui ne recevraient pas soit l'enseignement primaire complémentaire, soit un enseignement du second degré.

Quant à l'enseignement du second degré, il comprendrait trois sections parallèles : classique, moderne, technique ; les enseignements classique et moderne comporteraient deux cycles, l'un de quatre ans,

le second de trois ans, et sanctionné par le baccalauréat. Une coordination aussi grande que possible doit être établie entre les horaires et les programmes des différentes sections, et des cours spéciaux doivent faciliter le passage de l'une dans l'autre.

Enfin, pour rendre la cohésion des divers enseignements encore plus étroite, une certaine communauté d'origine sera établie entre les maîtres ; — ceux de l'enseignement du premier degré recevront le début de leur formation avec ceux du second degré et devront, comme eux, posséder le baccalauréat ; et les écoles normales primaires verront s'accentuer leur caractère d'instituts pédagogiques.

Annuaire international de l'Education 1939.

LES LIVRES

Détresses morales, par F. Subilia, Editions la Concorde.

Le problème de la désespérance et ses conséquences funestes se pose aujourd'hui d'une façon particulièrement pressante à l'attention des bien-portants comme des déprimés. Ceux-ci ont intérêt à savoir qu'il existe un remède à leur mal ; ceux-là ne sauraient ignorer leur responsabilité en présence de ce mal. C'est sous ce double aspect que M. le pasteur F. Subilia étudie la question. Il y apporte une clarté, une science, une conviction qui entraînent le lecteur, le conquièrent et l'édifient. Au surplus, tout le travail repose sur une riche documentation que l'auteur analyse et critique avec objectivité. Le livre débute sur un avant-propos de M. le Dr H. Bersot.

La thérapeutique de la désespérance est avant tout affaire de suggestion, de psychanalyse, de cure d'âme. Considérée sous cet angle, elle intéresse le médecin-psychologue, l'éducateur et le pasteur dont c'est la mission de susciter la confiance par le rayonnement de la foi.

M. le pasteur Subilia part de cette idée fondamentale que l'homme n'arrive à rien sans le secours de Dieu. Son attitude en face des détresses morales sera donc religieuse. C'est par la foi que l'homme parvient à la joie de vivre.

Mais la foi véritable cherche à se répandre. Un vaste champ d'activité s'offre à ceux qui veulent servir le prochain et combattre efficacement le fléau du doute et de la désespérance. Tel est le but de la croisade entreprise par le mouvement S. O. S.

L'ouvrage de M. le pasteur Subilia rendra de précieux services non seulement aux découragés mais à ceux qui veulent apporter joie, réconfort et confiance dans le cœur des affligés, dans la vie sociale, dans la crise du monde.

En vente chez l'auteur, à Saint-Légier s. Vevey ; aux Editions la Concorde et dans les librairies.

Collège scientifique cantonal

ANNÉE SCOLAIRE 1940-1941

EXAMENS D'ADMISSION POUR TOUTES LES CLASSES

samedi 16 et lundi 18 mars, à 7 heures.

Age minimum pour entrer en 5^e : **11 ans** dans l'année. Les meilleurs élèves primaires de 4^e année y sont admis sans examen. Tous renseignements auprès du directeur (chaque jour de 11 à 12 heures, sauf mercredi et vendredi).

Inscriptions : au secrétariat jusqu'au mercredi 13 mars ; pièces exigées : un livret scolaire officiel vaudois ; à ce défaut, acte d'état civil et certificat de vaccination.

Rentrée des classes : lundi 8 avril 1940, à 14 heures.



CARAN D'ACHE
Les Crayons de chez nous

auxilia

Ecole de perfectionnement pour jeunes filles

16, AVENUE TISSOT

LAUSANNE

Début de l'année scolaire en avril.

Cours ménagers. Pédagogie. Langues, Culture générale, etc. Préparation de maîtresses de maison et de gouvernantes d'enfants. Classe d'application. Placement des élèves. Références. **Prospectus détaillé gratuit.**

Tél. 3.42.18.

Mmes S. Marsens-Cuendet et O. Tripod.

COLLÈGE PIERRE VIRET

3, CHEMIN DES CÈDRES (Chauderon)

LAUSANNE

ELÈVES A PARTIR DE 15 ANS

1937	23 élèves	Baccalauréats,
1938	29 élèves	Maturités,
1939	36 élèves	Raccordement aux
1940	45 élèves	Collèges et Gymnases

Cours préparatoire en vue des examens d'entrée aux Ecoles normales

Pasteur P. Cardinaux, Dir.

Tél. 3.35.99

A LA PAPETERIE DE L'UNIVERSITÉ

Rue de Carouge, 5 GENÈVE

VOUS TROUVEREZ TOUS LES ARTICLES POUR ÉCOLIERS ET BUREAUX
Pour les fêtes : GRAND CHOIX DE CADEAUX nouveaux genres.

Ferd. TRAUTWEIN

ALLEMAND ou italien garanti en 2 mois **DIPLOME** commercial en 6 mois (compris allemand et italien écrit et parlé). Emplois fédéraux 3 mois. Diplôme langues, interprète, correspondant, sténo-dactylo et secrétaire, en 3 et 4 mois **ECOLE TAMÉ, Lucerne 57 ou Neuchâtel 57**

Empaillage de tous les animaux pour écoles

Fabrication et vente de **Fourrures**
Chamoisage de peaux

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



GYMNASE SCIENTIFIQUE

Commencement des classes : **lundi 8 avril à 14 h.**

Les élèves sortant du Collège scientifique cantonal ou des Collèges communaux sont inscrits d'office et sont priés de ne faire aucune démarche préalable.

Pour les autres candidats : inscriptions le **samedi 16 mars à 10 h. 30.**

Examens d'admission : **lundi 8 avril à 7 h. 30.**

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33 633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

APPEL AU LECTEUR

Qui que tu sois, écoute !

L'U.R.S.S., grande puissance de 160 millions d'habitants, a envahi, sans aucune justification quelconque, la Finlande, petit Etat neutre et pacifique, de 4 millions d'âmes. A un contre 60 et contre 100, les soldats finlandais luttent, soutenus par la nation unanime, contre l'armée des Soviets, qui est dotée des engins de guerre les plus modernes. Ils luttent avec un courage magnifique, avec une bravoure incomparable. Pour se venger des défaites cuisantes infligées à leurs armées, les chefs bolchévistes font bombarder des villes ouvertes, tuant ainsi femmes, vieillards et enfants.

Lecteur, resteras-tu insensible lorsque, là-bas, les sirènes renouvellent chaque jour, et plusieurs fois par jour, leurs avertissements lugubres ?

Ne feras-tu rien de plus pour ces innocents, ces infirmes qui se cachent dans les forêts ou les caves glacées ?

Lecteur, laisse parler ton cœur ! Je te le demande au nom du christianisme, de la civilisation, de l'humanité !

Aide à la Finlande, afin qu'elle vive, — car une petite nation qui se bat avec une telle vaillance pour son indépendance, pour le droit et pour la liberté, a conquis à jamais sa place dans le monde.

Vive, vive, vive la Finlande !

Henry VALLOTTON.

Le texte ci-dessus est extrait de l'ouvrage du

Colonel Henry VALLOTTON

ancien président du Conseil national

FINLANDE 1940

Ce que j'ai vu et entendu.

Un volume in-8° carré de 160 pages, avec 41 illustrations, broché Fr. 3.75

*Les droits d'auteur seront versés intégralement au comité de
l'Aide suisse à la Finlande.*

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle